



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 28 Février 2022 – 18h00

N°05/2022

Date de convocation : **24/02/2022**

Membres en exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **22**

Président : **Jacques DALEX**

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF

MEMBRE(S) PRESENT(S) :

COUTIN Michel
DALEX Jacques

DOMENGE-CHENAL Michèle
GONZALES Florence
JOSSERAND Stéphanie
MAURICE Charline

PRUD'HOMME Philippe
SCHERMA Sébastien

AQUILINA Jean-Jacques
BALLIEU Agnès
CHAUMONT Michel
FORESTIER Mylène
GROFF Jean-Marc
HUNZIKER Pierre

PECHEUR Edith
POISEAU Jean-Paul
ROCHE Willy
ROUYER Emmanuel

MEMBRE(S) EXCUSE(S) :

BERNARD Anne-Marie excusée
RAJI Abdelkrim donne pouvoir à
BALLIEU Agnès

DUMONT-THIOLLIERE Christine donne
pouvoir à GONZALES Florence

PAGET Marc donne pouvoir à
DALEX Jacques

PETIT Monique donne pouvoir à
Mylène FORESTIER

EXPOSE

Monsieur Le Président rappelle qu'il s'agit du 1^{er} Budget du Centre Intercommunal d'Action Sociale installé au 1^{er} janvier 2022.

Il présente le budget primitif de l'exercice 2022 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	712 465,00
Investissement	10 000,00

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

14 MARS 2022

ARRIVEE
2

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif tel que présenté ci-dessus

Résultat du vote :

Votants :	22	Abstention :	0	Exprimés :	22
Pour :	22	Contre :	0		

FAVERGES-SEYTHENEX, le 10 MARS 2022

Délibération rendue exécutoire le :

Affichage le :

Copie(s) interne(s) :

Le Président,
M. Jacques DALEX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

14 MARS 2022

ARRIVEE
2